

Note de position « SANS EMBALLAGE »

Janvier 2023

Contexte

Les allégations « *Sans emballage* », « *zéro emballage* » s'ajoutent maintenant aux qualificatifs habituels « *emballages inutiles* », « *suremballages* », « *trop d'emballages* » ; les expressions ne manquent pas pour ceux qui fondent leur raison d'être sur la disparition souhaitée des emballages et ce, quels que soient les matériaux utilisés.

Position

Il faut redire en préambule que l'emballage seul n'existe pas, il est au service de quelque chose (un produit), de quelqu'un (un utilisateur, un consommateur). Nous n'achetons pas des emballages vides mais des produits emballés.

Le CNE souhaite rappeler ici que les emballages sont utiles, strictement nécessaires et pour reprendre une terminologie très actuelle, les emballages sont essentiels.

Pour répondre à cette question simple du « pourquoi des emballages », prenons l'exemple de l'alimentation humaine (nourritures et boissons) qui consomme aujourd'hui en Europe environ les 2/3 des emballages, que cela soit des emballages ménagers ou des emballages industriels et commerciaux.

En France et en Italie, des fouilles constantes ont permis de mettre à jour des amphores de terre cuite – céramique – à large col pour le poisson salé et à col étroit pour l'huile d'olive et le vin, amphores utilisées en grande quantité dès le début de notre ère.

Pour les populations sédentaires de ces pays, les récoltes, les pêches et les abattages qui se faisaient à des moments précis dans l'année devaient se réconcilier avec une consommation journalière. **La conservation des denrées alimentaires dans des emballages était née.** Ceci afin de garantir une bonne alimentation humaine contre les intempéries et les prédateurs de tous genres.

Au-delà de la seule conservation et du stockage, ces emballages ont permis ensuite de **transporter** dans tout l'Empire Romain des denrées alimentaires, Empire qui était alors le marché unique de l'époque autour de la Méditerranée.

Le besoin de conserver, de stocker et de transporter ne date donc pas d'hier et cette **nécessité physique** ne disparaîtra pas dans le nouveau monde « digital » qui s'ouvre à nous. Aucune liaison internet ne permettra jamais d'amener des denrées alimentaires sans emballage chez les consommateurs.

Ce que nous venons de voir pour la nourriture est valable pour tous les biens autres que l'homme consomme, les habits, les médicaments, les produits d'hygiène, les produits électroniques, ...

« En résumé, dès que la production d'un bien physique (quel qu'il soit) est déconnectée du moment et/ou du lieu de sa consommation, un emballage est indispensable.¹ »

¹ L'emballage, ce bel inconnu M Fontaine 2016

A noter que le CNE ne donne à ce moment aucun qualificatif supplémentaire à l'emballage. Nous ne parlons ici que des fonctionnalités apportées par les emballages.

L'emballage pourra être réemployable plusieurs fois ou non réemployable (à usage unique). Il pourra être multi-dose ou mono-dose, rechargeable ou non.

Les emballages pourront être recyclables ou non, constitués de matières recyclées ou non, issus de matières renouvelables ou non.

Comme dans toute activité humaine, la production des produits de consommation et de leurs emballages obéit à des règles techniques et économiques qui expliquent historiquement le choix de telle ou telle solution.

Aujourd'hui et demain, en fonction de nouvelles réglementations ou de nouveaux paramètres comme les impacts sur l'environnement, l'emballage s'adapte et s'adaptera.

Mais quel qu'il soit, réemployable ou à usage unique, rechargeable ou non, multi-dose ou mono-dose, l'emballage reste et restera strictement nécessaire.

Au-delà de la réglementation qui encadre la conception des emballages, il peut arriver que des metteurs en marché aillent au-delà du strict nécessaire et c'est ce qui motive depuis toutes ces années, le CNE pour promouvoir **le Juste Emballage**.

Le Conseil National de l'Emballage (CNE), association créée en 1997, est une plateforme collaborative entre les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage : producteurs de matériaux d'emballages, fabricants d'emballages et d'équipements, entreprises de produits de grande consommation, sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation, designers, autres professionnels de l'emballage, collectivités locales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Le CNE, autorité morale reconnue, œuvre pour le Juste Emballage et sa mission principale consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

Contacts Presse :

Bruno Siri - Délégué Général

Maryse Bricout - Assistante

Retrouvez-nous sur :

